



Je communique !

Les tarifs d'affranchissement (timbres) pour les lettres ou les colis varient en fonction du poids et de la destination. Une lettre de moins de 20 grammes, par exemple coûte 0,56 € pour la France et 0,70 € pour tous les pays de l'Union Européenne et pour la Suisse.

> Envoyer une lettre ou un colis

Dans toutes les postes, tu trouveras une balance qui calcule exactement le prix que tu dois payer pour pouvoir envoyer ta lettre, si la balance ne marche pas (ça arrive), tu dois aller au guichet.

Tu peux acheter des timbres à 0,56 € dans les postes et les bureaux de tabac.

> Téléphoner

Les numéros de téléphone français sont composés de 10 chiffres. Les deux premiers chiffres changent en fonction de 5 grandes zones géographiques :

- > 01 : Paris et l'Île-de-France
- > 02 : Nord-Ouest
- > 03 : Nord-Est
- > 04 : Sud-Est et la Corse
- > 05 : Sud-Ouest

Pour appeler en France depuis l'étranger, il faut composer le 00 33, puis le numéro de téléphone sans le premier zéro.

• Tarifs de communication

Les tarifs en France dépendent de la distance et du temps. Normalement ils varient entre 0,033 et 0,091 €/minute. Souvent, les appels le soir à partir de 19 h sont beaucoup moins chers que pendant la journée.

Pour connaître les tarifs, voici un site qui te donne des comparatifs des différents opérateurs :

<http://www.ariase.com/fr/comparatifs/index.html>

• Les cabines téléphoniques publiques

On trouve les cabines téléphoniques dans beaucoup de lieux publics. La plupart des téléphones publics fonctionnent avec une carte téléphonique qu'on peut acheter dans les bureaux de poste, dans les bureaux de tabac ou dans les gares. Elles contiennent 50 ou 120 unités et coûtent de 6 à 15 €. Si tu possèdes une carte de crédit française, tu peux également l'utiliser pour téléphoner, le tarif vers les portables est d'environ à 0,76 €/minute.

Souvent, les cabines téléphoniques ont un numéro qui est indiqué à côté de l'appareil. Si tu donnes ce numéro à tes parents ou à tes amis, ils peuvent t'appeler dans les cabines.

• Les téléboutiques

Dans certains quartiers de Lille (à Wazemmes, rue Jules-Guesde et à Fives, rue Pierre-Légrand et rue de Lannoy) on trouve des cybercafés (ou téléboutiques) d'un genre un peu particulier car ils proposent aussi un service de téléphone dans des cabines individuelles. Ces endroits sont souvent utilisés pour téléphoner à l'étranger et offrent parfois des tarifs intéressants. Si téléphoner dans la rue te gêne à cause du bruit des voitures et du manque de confort, tu peux aller passer tes appels dans ces cybercafés pour pouvoir t'asseoir (il y a une chaise dans la cabine) et avoir plus d'intimité.

Ces cybercafés proposent des cartes de téléphone pour passer des appels à l'étranger, elles sont souvent plus intéressantes que les cartes classiques (tu peux également les trouver dans certains bureaux de tabac). Par exemple, la carte Eurolatina offre des tarifs très avantageux pour la France et l'Europe que ce soit vers les portables ou vers les fixes.

• Les téléphones portables

La plupart des étudiants en échange à Lille possèdent un **portable***, il est certainement plus avantageux pour eux de changer leur **abonnement*** dès leur arrivée pour en prendre un dans une société de téléphonie française que de rester dans celle du pays d'origine.

En France, le marché du téléphone mobile se partage entre 3 sociétés ou **opérateurs téléphoniques*** principales : Orange, SFR et Bouygues. Mais il en existe d'autres : Virgin mobile, M6 mobile, etc. La plupart des étudiants étrangers à Lille s'achètent une carte de recharge prépayée qu'ils mettent soit dans leur ancien portable, soit dans un portable qu'ils achètent ici (à partir d'environ 40 €). Tous les **opérateurs** proposent un système de cartes prépayées, à toi de faire ton choix.

Pour ceux qui utilisent leurs portables un peu plus, il sera peut-être plus avantageux de prendre un **abonnement*** avec un **forfait***. Normalement, la durée d'un abonnement est de deux années complètes sauf dans le cas d'un départ à l'étranger. Avant de t'engager, renseigne-toi bien sur les **conditions de résiliation***.



> Se connecter à Internet

• Téléphone fixe et Internet chez soi

Le téléphone fixe et Internet à la maison peuvent être intéressants, surtout si tu restes l'année complète et si tu vis en colocation. En effet, les frais d'ouverture de la ligne et l'abonnement coûtent souvent relativement cher. C'est pourquoi il est préférable de partager les tarifs entre plusieurs colocataires.

Si tu as déjà une ligne de téléphone dans ton logement, tu peux faire installer Internet ADSL illimité avec le Wifi, le téléphone illimité vers les fixes en France mais aussi dans certains pays étrangers et la télévision pour environ 30 € par mois.

L'abonnement à Internet uniquement coûte environ 15 € par mois. Il faut compter environ trois semaines pour faire tout le parcours d'installation (contacter l'agence, recevoir le modem, recevoir les codes, attendre la mise en ligne). Les principaux fournisseurs français d'accès à Internet sont Orange, Alice, Free, SFR, Numéricable, Nordnet, etc.

Il est important de bien comparer les offres des différents fournisseurs d'accès car les tarifs peuvent varier en grande mesure :

<http://www.ariase.com/fr/comparatifs/index.html>

• Internet dans la ville

Si tu possèdes un ordinateur portable, tu peux profiter d'un réseau Wifi dans plusieurs endroits publics (cafés, bibliothèques universitaires, etc.). Si tu n'es pas en possession d'un ordinateur portable, tu as la possibilité de consulter Internet dans des nombreux cybercafés en ville. L'office de tourisme peut te donner une liste avec tous les cafés Internet de la ville.



> Lexique

- **Un abonnement** : lorsque je demande un service régulier, par exemple, recevoir un journal chez moi chaque semaine, je m'abonne à ce journal. Pour le téléphone, cela veut dire que tous les mois, l'opérateur m'accorde une durée limitée de communication pour laquelle je paye un forfait.
- **Un affranchissement** : c'est un mode de paiement postal qui consiste à payer à l'avance le prix du transport de la lettre.
- **Les conditions de résiliation** : c'est l'ensemble des règles qui organisent l'arrêt ou l'annulation d'un contrat passé avec une entreprise, ou un autre organisme.
- **Un forfait** : c'est un type de contrat qui bloque le prix fixe à payer en échange d'un service, par exemple pour un abonnement de 3 heures de communication, je paye chaque mois un forfait de 45 €.
- **Un fournisseur d'accès à Internet** : c'est une entreprise qui gère l'installation d'Internet dans les maisons ou les autres entreprises. Dans son offre, elle propose en général le modem qui est la machine qui relie ton ordinateur au réseau Internet. Aujourd'hui, tous les modems proposés possèdent le système Wifi. Elle propose également la mise en ligne et l'accès illimité (sans limite de temps) à Internet en ADSL. Le paiement de ce service se fait en général par un paiement mensuel sous la forme d'un abonnement.
- **Un opérateur téléphonique** : c'est une entreprise qui propose un accès au réseau de téléphonie mobile. Si tu deviens client d'un de ces opérateurs, tu devras payer tes communications téléphoniques soit sous forme de forfait, soit sous forme de carte de recharge.
- **Un portable** : c'est un téléphone mobile, en Belgique on dit un GSM.

